



Séance du Conseil général, 28 octobre 2019

PROCES - VERBAL

- Président :** M. Silvio Da Pare (soc)
- Présents :** 35 membres du Conseil général (voir liste en annexe)
7 membres du Conseil communal
l'administrateur communal
- Excusés :** 4 membres du Conseil général (voir liste en annexe)
- Démissionnaires :** 2 membres du Conseil général (voir liste en annexe)

1. Appel, ordre du jour, procès-verbal de la séance du 24 juin 2019

L'ordre du jour est modifié dans le sens où une question a été déposée, relative à la location des places du parking souterrain de la salle Juliette, qui est inscrite à l'ordre du jour sous le point 7.

Par ailleurs, Mme **C. Dutoit** (Verts) rectifie le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019, rappelant qu'un demi-million de femmes avait participé à la grève du 14 juin, et non deux millions. Une fois cette correction faite, le **procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 est accepté à l'unanimité.**

2. Informations du Président

RAS

3. Aménagement du territoire, état des travaux, rapport 19.014

Au nom du Conseil communal, M. **A. Rapin** rappelle le cadre dans lequel les travaux en matière d'aménagement du territoire se déroulent actuellement : réchauffement climatique, dé-

tente du marché immobilier, vieillissement de la population, mobilité douce et transports publics, qualité de vie. La question du trafic / stationnement et du développement des transports publics est centrale.

La Commune a participé activement à l'élaboration du **Plan directeur régional**, au niveau de la Communauté urbaine du Littoral, notamment aux ateliers thématiques dédiés à la biodiversité et au réchauffement climatique. Le Service technique communal fournit des données chiffrées de manière à bien fonder les décisions.

Au niveau communal, le diagnostic territorial est élaboré dans le cadre du **Plan d'aménagement local PAL**. Sont en cours des travaux qui doivent aboutir à la rédaction d'un projet de territoire, puis d'une pré-affectation des zones. Les travaux sont coordonnés avec le Département du développement territorial et de l'environnement, notamment sur les questions de trafic générées par le développement urbanistique de la Commune. La Commission du Conseil général « Construction, aménagement et mobilité » CAM a été invitée à faire le point sur ce dossier.

Concernant les **Arniers**, un mandat d'études parallèles MEP a permis de définir l'implantation des bâtiments et la structure du développement urbanistique du périmètre. Le projet prévoit un quartier autosuffisant en énergie, avec de grands espaces verts qui devraient y amener de la fraîcheur. La CAM sera saisie du dossier du futur plan spécial (qui devrait être finalisé en 2021-2022) une fois que tous les propriétaires du périmètre auront pu prendre connaissance des résultats du MEP. Le lieu possède le potentiel pour y construire environ 200 appartements, qui seraient réalisés en étapes.

Le projet de **Sur-les-Rues** est actuellement bloqué au titre de la validation de la zone réservée, objet d'oppositions. Il convient ici de clore la procédure et de relancer les travaux pour l'établissement d'environ 150 personnes, nombre à confirmer au vu des exigences en termes de densification ; cet espace, qui regroupe 40 propriétaires, est en effet inscrit au plan directeur cantonal comme pôle du développement de logements. Les travaux se feront certainement par groupes de propriétaires, la Commune n'étant elle pas en possession de terrains en ces lieux. Elle devra toutefois participer à l'équipement du quartier, en fonction de la qualification des divers éléments de cet équipement. Les propriétaires participeront à cet équipement sur la base d'une contribution d'équipement.

Les propriétaires autour du **Pôle de Gare** ont été consultés sur un projet de schéma directeur. La Commune profitera de l'interruption totale du trafic en 2021 pour éventuellement créer un passage inférieur au niveau du site scolaire des Safrières et pour élargir le cheminement piétonnier en direction de la Gare, afin de favoriser la mobilité douce. Le projet Mobilité 2030 prévoit une desserte au quart d'heure de la Gare de Corcelles-Peseux.

Dans la **zone industrielle des Vernets**, le groupe Anton Paar a construit une nouvelle usine. Par ailleurs de nouveaux locataires sont attendus dans les bâtiments existants, et la presse fait état de la construction d'un centre régional du Groupe E ; la zone revivra donc sous peu. Par contre, la question de la mobilité est débattue ; le Conseil d'Etat aimerait que le stationnement soit pensé sur l'intégralité de la zone, les places existantes devant être mutualisées.

Au titre de la **mobilité**, le Conseil communal a participé à diverses études en relation avec la traversée de Peseux, qui, au niveau cantonal, n'est pas prioritaire par rapport aux projets dans les Villes des Montagnes. A terme, les spécialistes tablent sur un trafic de 24'000 vhc/jour à travers Peseux, un évitement de la localité semble inéluctable.

Enfin, un plan de **stationnement**, et l'introduction de macarons devraient permettre de soulager les habitants dans la Commune qui ne disposent pas de places de stationnement. Une décision du Conseil général sur ce projet, dont les contours sont de plus en plus clairs, sera prise en 2020, une fois la question des partenaires définis.

Un tableau montre **l'état des dépenses consenties depuis 2014** dans les divers projets d'aménagement du territoire, de mobilité et de stationnement. Au stade des travaux engagés, pour régulariser la situation, le Conseil communal dépose ce soir une demande de crédit pour poursuivre l'urbanisation du périmètre de Sur-les-Rues.

Au nom du PLR, M. **J.P. Wildhaber** fait part d'un groupe divisé sur beaucoup de points. Il ne faut pas tout construire maintenant, mais laisser aux générations futures le soin de réaliser certains projets. Par ailleurs, la construction de logements s'avère moins urgente depuis un certain temps. Le crédit de CHF 150'000.- devrait permettre de mener à terme tous les projets engagés, des projets qui vont induire des charges importantes pour la Commune. Finaliser les études à ce jour nous permet cependant de maîtriser le développement de la Commune, mais demande aussi l'élaboration d'un calendrier des réalisations. Le groupe est favorable à une faible majorité à la demande de crédit.

Mme **S. Gérard Mattsson** (soc) rappelle l'utilité du plan d'aménagement communal et des plans de quartier ; le groupe soutient les projets de développement. Le montant du crédit surprend cependant, notamment au vu du sort réservé actuellement à la zone réservée. Le groupe est mitigé actuellement sur la demande de crédit.

Pour M. **Y. Sauvant** (PLR), il convient de privilégier la qualité de vie et de se rendre compte que l'éloignement des places de travail force souvent les pendulaires à faire un choix entre le véhicule privé et la mobilité douce. En tant que propriétaire sur la Place de la Gare, il n'a pas été consulté dans l'élaboration du schéma directeur.

Pour les Verts, Mme **S. Schwab** exprime des doutes sur la densification du territoire, étant notamment dubitative sur la demande en logements. Toutefois, les propriétaires fonciers ont des droits, mais il faudra respecter aussi les droits de ceux qui ne veulent pas construire. Propriétaires et autorités doivent cependant construire intelligemment. Protection de l'environnement, mixité sociale et logements à prix réduits priment ; une augmentation même modérée du trafic est à proscrire. Le groupe soutiendra la demande de crédit.

Plusieurs points inquiètent le groupe Ralliement-Vert'libéraux (RAVL, Mme A. **Bourquin**) : création de logements au vu de l'augmentation des logements vacants, construction de places de stationnement, trafic et pollution. Il faut éviter de bétonner la Commune et d'en faire une cité-dortoir, mais offrir des espaces pour la mobilité douce et des zones vertes. Par ailleurs, il y a des inconnues au titre de la fusion des Communes ; le futur plan d'aménagement local ne devrait-il pas comprendre les quatre Communes du projet de fusion ?

Mme **V. Attinger** (Verts) rappelle la motion de 2016 sur le stationnement, demandant une politique respectueuse des espaces verts. S'il faut favoriser le stationnement sur fonds privés, il convient aussi de faire du transport modal un atout communal. Citant les bases du calcul des places de stationnement nécessaires lors de constructions et de transformations, elle affirme qu'il convient de raisonner différemment dans la Commune, au vu de la desserte en transports publics existante. Le 23 octobre, la Commune annonçait qu'elle faisait l'inventaire des places de stationnement privées : est-ce pour limiter le nombre de macarons ? En trois ans, les mentalités ont évolué, et les termes de la motion précitée doivent être pris en considération dans les projets.

Pour M. **U. Kroll** (soc), le Conseil communal lance beaucoup de projets, pour tous les quartiers. Ne peut-on pas retarder certains travaux ?

M. **J.J. Wenger** (PLR) veut avoir la garantie qu'on ne dépense pas en vue ou avant la fusion. Pour ce qui est du mandat d'études parallèles pour les Arniers, la « Commission d'urbanisme » n'a pas été consultée.

M. **A. Rapin** répond que la stratégie communale permet d'avoir une vision d'ensemble et de coordonner les projets ; elle a aussi permis de définir les cinq pôles de développement. Les réalisations dans ces pôles se feront par étapes (La Possession > Arniers > Sur-les-Rues) sur plusieurs décennies. Les projets incluent mixité sociale et intergénérationnelle, jardins communautaires (Possession), coopératives d'habitation (Arniers). Les décisions sur les places de stationnement relèvent souvent des droits des propriétaires fonciers, mais le projet des Arniers prévoit une réduction de nombre de places offertes. Le projet de territoire a été présenté à la Commission « Constructions, Aménagement et Mobilité » CAM lors d'une séance où seuls deux membres étaient présents. Concernant la fusion, les autorités en place planchent actuellement sur de grands projets (Guches, Monruz), en toute connaissance de leurs territoires. En ce qui concerne le Plateau de la Gare, les « grands » propriétaires ont eu la présentation d'une vision à terme, avec des espaces verts intérieurs importants et des chemins de mobilité douce verticaux. Des places de travail nouvelles sont prévues dans la zone industrielle des Vernets (notamment Groupe E, artisanat), mais ici encore, des solutions pour une mobilité des personnes employées en ce lieu décentré la plus respectueuse possible de l'environnement doivent être trouvées. Concernant le MEP des Arniers, la maquette sera présentée à la CAM lorsque tous les propriétaires auront pu prendre connaissance des projets d'urbanisation en ces lieux. Au niveau du transfert modal, les décisions du Conseil d'Etat de supprimer le Regio de 07h16 ne laissent pas entrevoir à court terme des solutions appropriées ; mais les projets dans le cadre de Mobilité 2030 (un train toutes les 15 minutes, un car postal toutes les 30 minutes) offrent des options.

M. **D. Boillat** (Conseil communal) rappelle que le plan de stationnement vise en premier lieu à régler la situation sur le domaine public et à éviter les voitures ventouses et le stationnement des pendulaires. Il ne sera pas créé de places supplémentaires à grande échelle ; le nombre de macarons distribué sera dépendant de l'offre actuelle. Comme l'a fait la Ville de Neuchâtel, l'analyse des possibilités de stationnement sur le fonds privé des requérants d'un macaron servira de base de décision à l'octroi d'une vignette.

M. **J.J. Wenger** (PLR) juge inacceptable que la « Commission d'urbanisme » n'a pas été déjà consultée sur le projet de MEP pour les Arniers. Il exige une garantie que la Commune en s'engagera pas financièrement dans les divers projets au-delà de ses obligations, et que les propriétaires fonciers seront mis à contribution. Sur ce, M. **D. Boillat** rappelle les modifications intervenues depuis 2014 avec l'introduction du logiciel de gestion des demandes de permis de construire SATAC, qui impose des délais d'examen des dossiers très courts. La Commission « Constructions, Aménagement et Mobilité » CAM est entendue lors de projets faisant l'objet d'oppositions, par exemple.

Sur ce, le Président met terme au débat. **L'entrée en matière est acceptée par 29 oui et 4 non.**

L'arrêté est lui accepté par 23 oui et 6 non.

4. Motion populaire « Pour le retour de la nuit »

Le Conseil communal (M. **Th. Perret**) réagit rapidement à cette motion, en apportant réponse et arrêté. La motion populaire de juin 2019 n'a pas été reprise telle quelle, mais le Conseil communal soumet des propositions qui vont dans le sens des motionnaires, tout en prenant en considération des contraintes imposées par l'Etat. La proposition va dans le sens d'une réduction de l'éclairage public EP de 90%, là où équipé de LED, de 22 heures à 1 heure de la nuit, puis d'une extinction complète de 1 heure à 5 heures. Le gros problème à résoudre est celui de la sécurité sur les passages piétons. Ceux-ci doivent être éclairés en permanence, selon les exigences cantonales, la responsabilité en cas d'accident incombant à la Commune. Le Conseil communal a donc choisi de maintenir l'EP sur certains axes, tout en le réduisant dans la mesure du possible (si équipé de LED). Il tirera un bilan dans six mois, et attend aussi le retour de la population sur les mesures prises, qui seront financées par le Fonds communal de l'énergie.

Au nom du RAVL, Mme **E. Gretilat** demande quelle enquête de satisfaction de la population est prévue (réponse du Conseil communal : pas encore défini un mode d'enquête).

M. **U. Kroll** (soc) demande quels contacts ont été établis avec d'autres Communes et affirme que les diverses couleurs ont un impact différent parfois contraire sur la vision et sur les insectes.

Au nom du groupe des Verts, M. **P. Devanthery** trouve le prix de l'intervention (CHF 200.- par luminaire) très cher.

Le groupe socialiste (Mme **C. Henguely**) est favorable au projet, mais juge regrettable que la Commission « Infrastructures, Energie et Environnement » CIEE n'ait pas été consultée, sur les coûts du projet et sur l'intensité de la réduction.

Le Conseil communal (M. **Th. Perret**) répond que les expériences de la Commune de Valangin ont été considérées, que le Conseil communal s'est reposé sur l'expérience du Groupe E pour la pose de LED blancs, plus dangereux pour les insectes, que le coût du projet est certes élevé, mais qu'il concerne un grand nombre de points lumineux, et que la réduction de 90% de l'éclairage donne encore une vision suffisante. Il prend la responsabilité de ne pas avoir consulté la CIEE, mais que la complexité du projet et le long débat sur les mesures au sein du Conseil communal doivent être pris en considération.

Sur ce, entrée en matière et arrêté sont acceptés à l'unanimité.

5. Motion Les Verts, « Pour une Commune exemplaire en matière d'objets à usage unique »

Au nom du Conseil communal, Mme **A. Kaufmann** informe que l'exécutif accorde une grande importance à l'objet de la motion, et qu'une journée de formation a permis de connaître les bonnes pratiques en la matière. Il faut réduire la production de déchets lors de manifestations,

la consommation ayant de lourdes conséquences sur l'environnement, dans un contexte de ressources limitées, mais les solutions doivent être trouvées de manière collective.

Le Conseil communal a déjà fait l'achat de verres réutilisables, pour environ CHF 25'000.-, qui seront loués aux organisateurs de manifestations, charge à eux de trouver un système (consigne) pour que ces verres retournent à la Commune pour y être nettoyés. Pour ce qui est de la vaisselle, les stocks de la Commune sont encore importants, et il convient de ne pas éliminer des objets encore utilisables. Mais, dans un proche avenir, il sera fait usage de vaisselle également réutilisable. Cette pratique sera débattue avec l'Union des Sociétés Locales.

Le Conseil communal a déjà organisé quelques manifestations (« Coup de balai ») pour lutter contre les mégots et les merdes de chien, afin d'améliorer les pratiques respectueuses de l'espace public. Ses préoccupations vont dans le sens de la motion, mais il demandera au moins d'y apporter quelques modifications.

6. Interpellation Les Verts, signature de la Charte pour l'égalité salariale

Le Conseil communal (M. **D. Boillat**) partage la vision des interpellants. Mais la charge de travail que représente pour l'administration communale la gestion du logiciel « Logib » doit être modulée, en fonction de la concrétisation du projet de fusion. Dans ce cadre, il est accepté le principe de la garantie de l'emploi et du salaire, mais la grille des traitements pourrait être modifiée.

7. Question PS, location des places du parking souterrain de Juliette

Texte :

Lors de l'acceptation du crédit pour la construction de la salle de gymnastique Juliette, un des arguments convaincants avait été la mise à disposition de places dans le parking souterrain, appelées à répondre au besoin des habitant.e.s des quartiers et rues environnants.

Rappelons aussi que le Conseil général a même accepté au printemps dernier la pose de caméras de surveillance...

Or, il semble bien que l'occupation desdites places de parc soit plus que confidentielle.

Le Conseil communal peut-il nous renseigner à ce propos et nous indiquer, cas échéant, les mesures qu'il entend prendre afin de promouvoir l'utilisation du parking souterrain de la salle Juliette.

Le Conseil communal répondra par écrit à la question.

8. Informations du Conseil communal

- Le Comité de pilotage du projet de fusion des Communes a déjà eu quelques séances. Il ambitionne de donner envie de vivre à Neuchâtel, que la Ville devienne un espace de créativité et d'innovation et veut travailler dans la simplicité et l'efficacité, le respect des identités locales. 4 thématiques transversales ont été définies et des groupes de travail institués ; les groupes dédiés aux ressources humaines et aux finances sont déjà actifs
- Le Conseil communal a sondé le personnel communal sur la fusion et sur l'ambiance de travail au sein des services communaux. Par ailleurs, des interviews ont été menées. Divers domaines ont été ciblés dans lesquels une action est nécessaire
- 29 novembre 2019 : concert au Temple
- 6 décembre 2019 : Saint-Nicolas
- 19 décembre : Noël de la Bibliothèque communale
- Un Plan directeur intercommunal des énergies (vision « Ville à 2000 Watts) est en cours de réalisation
- La journée « A pied à l'école » a connu un franc succès
- Les élèves ont pu apprécier une torrée neuchâteloise début octobre
- Les personnes âgées de 70 ans et plus ont été conviées à une journée culturelle et conviviale
- La Commission « Infrastructures, Energie et Environnement » CIEE suit les travaux de rénovation douce du bâtiment Croix 4. Les architectes du projet ont été choisis, les soumissions pour les travaux seront faites cet hiver.

9. Divers

Mme **C. Dutoit** (Verts) s'insurge contre la décision du Conseil communal de ne pas soumettre la question des récupérateurs de balles de la ciblirie du Stand de tir au Conseil général. Elle rappelle la pollution et les immissions sonores générées par l'activité de tir, et juge insuffisant le rapport d'information.

Elle est appuyée par M. **J.P. Wildhaber** (PLR), qui juge dangereux le fait que les lignes de tir ne disposent pas de protection horizontale et verticale. Il demande à ce que l'activité de tir soit concentrée sur un stand dûment équipé (Peseux ?).

M. **N. Guillaume-Gentil** (Verts) informe que l'écodébarras a remporté un franc succès, et que des remerciements doivent aller à la Commune et à ses services pour le soutien donné à cette manifestation.

M. **S. Da Pare** (président, soc) informe que les Championnats du monde de unihockey féminins recherchent des bénévoles, du 7 au 15 décembre 2019.

Fin de la séance à 22h00.

Pour le PV: Pierre Muhlemann, a.c., octobre 2019

Liste de présence, 28 octobre 2019 (séance n° 15 de la législature 17 - 20)

Attinger	Verena	<input checked="" type="checkbox"/>	Guye	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>
Beshaj	Silvana	<input checked="" type="checkbox"/>	Henguely	Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>
Borel	Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	Kroll	Ulrich	<input checked="" type="checkbox"/>
Borloz	Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>	Lauenstein	Michaël	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourquin	Anita	<input checked="" type="checkbox"/>	Leclerc	Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourquin	Luc	E	L'Eplattenier	Claude	<input checked="" type="checkbox"/>
Brammeier	Nicole	E	Macherel Rey	Anne	<input checked="" type="checkbox"/>
Brammeier	Stéphane	E	Martin	Fanny	<input checked="" type="checkbox"/>
Cand	Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	Mateescu Dall.	Ionica	<input checked="" type="checkbox"/>
Capelli	Karin	<input checked="" type="checkbox"/>	Moro	Catherine	D
Dallais	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	Pancza Blanc	Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>
Da Pare	Silvio	<input checked="" type="checkbox"/>	Perret	Pierrine	<input checked="" type="checkbox"/>
Desbaillet	Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	Rapin	Esther	<input checked="" type="checkbox"/>
Devanthery	Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauvant	Yves	<input checked="" type="checkbox"/>
Dutoit	Cloé	<input checked="" type="checkbox"/>	Schneider	Ghislaine	D
Duvillard	Béatrice	<input checked="" type="checkbox"/>	Schwab	Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>
Gérard Mattson	Stéphanie	<input checked="" type="checkbox"/>	Tahara Dallais	Kaori	<input checked="" type="checkbox"/>
Gretillat	Elena	<input checked="" type="checkbox"/>	Tissot	Vanessa	E
Grosjean	Charlotte	<input checked="" type="checkbox"/>	Wenger	Jean-Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>
Guillaume-G.	Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	Wildhaber	Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>
Guillén	José	<input checked="" type="checkbox"/>			

E: excusé, A: absent, D: démissionnaire